

CONTRAT 1216
N/REF : 7/09/2025 1H06 C:007113 I:10501
V/REF : Contrat N°001216 du 08/09/2023

COVED Guiguen
Service Comptabilité
11 CHEMIN DES PIERRES
CS 60021
31152 FENOUILLET CEDEX

IMMEUBLE : COVED BIFFOUE
LIEU DIT LE BIFFOUE
35580 GUIGNEN

Rennes, le

30 Septembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : STE COVED - MR LIVET 07 62 08 90 07
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. N LIVET

INTERVENTION DU 14/01/2025
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
POMPAGE NETTOYAGE GRILLE AIRE DE LAVAGE
POMPAGE NETTOYAGE DEBOURBEUR
EVACUATION DE DECHETS EN CENTRE AGREE
NETTOYAGE CHANTIER

1 FOIS/AN

OBSERVATION :
LES DECHETS POMPÉS DURANT L'INTERVENTION SERONT EVACUÉS EN CENTRE DE
TRAITEMENT AGRÉE ET FACTURÉS EN SUS DE L'INTERVENTION AU PRIX DE :
- LES DÉCHETS INERTE SANS HYDROCARBURE : 38,00 EUROS HT / T(S)

FACTURATION :
la redevance sera facturée par 1 fois l'an a l'issue de chaque intervention et
payable a 45j réception de facture.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' : Prix révisé H.T.
P : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1 : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat



**Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365**

FACTURE N° 5091604

ICTrev-TS1' : dernier indice connu a la date de révision

Date de dernière révision des prix : 8/09/2024

Prix de base du contrat : 621,82

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 04/2023	Valeur	: 134,6
	Mois de l'indice de révision	: 09/2024	Valeur	: 141,4

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U.	HT	
1,00	Ffait pompage debourbeur air/lavage	2/AN	644,20		644,20

Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
4,00	M3 de déchets traités		39,37		157,48

TOTAL H.T.	801,68
--------------------	--------

T.V.A.	a 20,00%	160,33
--------	--------------------	--------

TOTAL T.T.C.En EURO _____962,01

Valeur en votre reglement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.